

Séance ordinaire du 21 décembre 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°21122023D06

Objet : Accompagnement financier des sportifs de haut niveau : aide individuelle apportée à Fleur VAUCORET, championne junior d'aviron.

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 15 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0



L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
TORRES-FERREIRA Kévin		X		JOURDAN Jean-Marc
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David			X	
BONVARLET Pierre-Alexandre			X	
DESLOGES Laurence				
LYARD Céline	X			
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommée secrétaire de séance : MUGNIER Allison.

VU l'article L2121-19 du code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO.

Exposé des motifs : Fleur VAUCORET est une jeune athlète d'aviron de haut niveau.

Habitante de la commune, Fleur VAUCORET est licenciée du Club Entente Nautique d'aviron d'Aix-les-Bains, elle fait partie de l'équipe de France Junior et a remporté le titre de Championne du monde junior en août 2021.

Elle ambitionne par ailleurs de participer aux jeux olympiques de 2024.

Compte tenu de l'intérêt que présente ces activités tant sur le plan du développement physique et de la santé, que du rayonnement de la commune, la collectivité souhaite lui apporter un soutien financier. Pour rappel, une somme de 1 200€ a été versée en 2022 à l'intéressée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- ✔ **SE PRONONCE** sur le versement d'une aide individuelle à Fleur VAUCORET, championne d'aviron.
- ✔ **FIXE** le montant de l'aide allouée à 600€
- ✔ **PRECISE** que cette aide est accordée en contrepartie d'un partenariat à nouer avec l'intéressée.
- ✔ **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget principal de la commune.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 21 décembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 22 décembre 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 22 décembre 2023.

Le Maire,

Brigitte TOUGNE-PICAZO

La secrétaire de séance,

Allison MUGNIER

